

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 3 novembre 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

4085-031108 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que
l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport budgétaire Octobre 2008

4086-031108 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOIRE 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 20 octobre 2008.

4087-031108 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement
d'adopter les comptes suivants :

Numéros 801638 à 801701	517 703,38 \$
Numéros 8017066à 801806	204 881,75 \$

4088-031108 **AFFICHAGE DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater Enseignes Lettrages du Faubourg pour la fabrication et l'installation d'une enseigne en aluminium double face pour les développements domiciliaires du haut Beaupré au coût de 1 072,31 \$ taxes incluses. De plus, il est demandé de vérifier le prix pour une enseigne de format 5 X 10.

4089-031108 **EMBAUCHE DE LA 3E PERSONNE À LA STATION TRAITEMENT EAU USÉE**

Considérant que la Ville de Beaupré a reçu quarante-huit (48) curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de « Technicien eaux usées »;

Considérant que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué cinq (5) personnes en entrevue;

Considérant que suite aux entrevues, les membres du comité recommandent la candidature de M. Martin Tremblay;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- Que Monsieur Martin Tremblay soit engagé à titre de technicien eaux usées – eau potable;
- Que la date de début d'emploi soit le 4 novembre 2008;
- Que le salaire de départ de Monsieur Martin Tremblay soit déterminé en fonction de la classe d'emploi : Technicien eaux usées - eau potable, échelon 0 à 2000 heures.

4090-031108 **BPR – FRAIS D'INGÉNIERIE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 37 722,65 \$ incluant les taxes (facture #13024111), dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1064.

4091-031108 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1098**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1098 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :*

- *ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Pichard, en direction sud, à l'intersection de la rue Valmont;*
- *ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Valmont, en direction ouest, à l'intersection de la rue de la Pionnière. »*

4092-031108 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #13**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #13 de la mise aux normes de l'eau potable au montant de 273 617,98 \$ à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », le tout tel que

recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

4093-031108 **MAISON DES JEUNES – AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de verser à la Maison des Jeunes la somme de 9 000 \$ à titre d'aide financière pour les années 2009, 2010 et 2011.

4094-031108 **PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS ULTIMES**

ATTENDU QUE les municipalités québécoises appuient le Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE la lutte aux changements climatiques dépasse les strictes frontières municipales, qu'elle concerne l'ensemble de la société et qu'elle interpelle le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'en dépit du fait que la plupart des municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines ont donné suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en adoptant des plans de gestion des matières résiduelles fixant à 60% l'objectif de récupération et de valorisation des matières résiduelles, peu d'entre elles atteindront l'objectif fixé selon le calendrier;

ATTENDU QUE le gouvernement élabore une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il est essentiel que des efforts importants soient déployés pour traiter annuellement les matières putrescibles des territoires visés par les plans de gestion de matières résiduelles, ce qui implique notamment l'implantation de collecte et de technologies capables de traiter et de mettre en marché l'important volume ainsi récupéré;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le 8 novembre 2007 (Réf. : E-2007-78) demandant au gouvernement la création d'un programme gouvernemental de financement des équipements de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes afin de financer les équipements et technologies environnementaux municipaux permettant d'atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a déposé un mémoire lors des audiences en mars 2008 de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale portant sur l'élaboration par le gouvernement d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec contenait une recommandation sur le dossier de la valorisation des matières organiques dont le texte était le suivant :

« De créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des résidus ultimes et des matières organiques, en incluant les boues;

- *Que ce programme reconnaisse les projets déjà réalisés en regard d'infrastructures de valorisation des matières organiques, des résidus ultimes et des boues;*
- *D'engager, dès le prochain budget provincial, les montants nécessaires à ce programme des infrastructures de valorisation afin d'assurer la réussite de la mise en application de la Politique;*
- *D'instaurer dans les meilleurs délais un comité mixte Québec/Municipalités pour la conception d'un tel programme de financement et ses modalités d'application, et de préciser une hiérarchie des filières de valorisation des matières organiques, incluant les boues et des résidus de bois, sur la base du principe de cycle de vie; »*

ATTENDU QUE la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a souligné de façon répétitive dans son rapport la nécessité de créer un programme de financement pour les infrastructures de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les municipalités sont à faire des choix technologiques permettant la valorisation des matières organiques et à préparer les budgets annuels;

ATTENDU QU'il convient de réitérer la demande de la Communauté métropolitaine de Québec de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collectes de ces matières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- D'appuyer la Communauté métropolitaine de Québec dans sa demande;
- De réitérer au gouvernement du Québec la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières et de contribuer au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques;
- De transmettre la présente résolution et la résolution E-2007-78 du 8 novembre 2007 à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec;
- D'inviter les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec à adopter une résolution similaire et à transmettre celle-ci aux instances responsables.

4095-031108 **AIDE AUX FAMILLES AYANT DES NOUVEAU-NÉS OU DE JEUNES BÉBÉS – FINANCEMENT DE COUCHES RÉUTILISABLES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'octroyer un montant de 1000,00 \$ pour le programme de financement de couches réutilisables.

4096-031108 **RESSOURCES FAMILIALES**

- Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 11 décembre 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire pour la tenue de la fête de Noël le 11 décembre 2008.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1099)

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Claudine Paré qu’il y aura adoption à une séance ultérieure d’un règlement modifiant le règlement no 932 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Beaufort.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant :

- le mur de soutènement de la rue de l’Esplanade
- travaux sur la Route 138 – pluviale
- chemin de contournement

4097-031108 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 20.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe